

GRUPE DE TRAVAIL « Conservations des Hypothèques »

Un GT « Conservation des Hypothèques » s'est tenu le 23 octobre 2009 afin de faire le tour d'horizon du travail de la Publicité Foncière.

Pour l'administration, la mission s'est modernisée avec le logiciel FIDJI qui est une application réussie, la productivité a augmenté avec plus de réactivité et une sécurité juridique accrue.

Pour le Directeur Général adjoint Monsieur Jean-Marc Fenet, les résultats sont satisfaisants et bons, (indicateur de qualité QSF 2).

Le réseau des Conservations des Hypothèques :

Celui-ci reste comme il est actuellement : il n'y a pas de bouleversement annoncé.

Le statut du Conservateur des Hypothèques :

Le poste de conservateur des hypothèques est un poste de fin de carrière pour les cadres correspondant à une valorisation, une reconnaissance.

Après les critiques de la Cour des Comptes et la pression du Président de la République ce statut va disparaître au 1 janvier 2013.

Dans le cadre de la fusion, cela va entraîner :

- la création de 100 postes de RPIE (Responsable de la Politique Immobilière de l'Etat) attachés au corps des administrateurs des finances publiques. Ces postes réservés aux hauts cadres seront des postes à plein temps distincts des postes de chef de service de la publicité foncière
- la création du poste de « Chef de service de la publicité foncière » en remplacement du statut de conservateur des hypothèques

Ces évolutions correspondent à des créations de postes, les emplois de conservateurs ne figurant pas au tableau des emplois.

Au 1^{er} janvier 2013, l'Etat portera sa responsabilité en lieu et place du Conservateur des Hypothèques pour les éventuelles procédures de litiges ou recours à l'encontre des conservateurs portées devant les juridictions à cette date, mais aussi pour les actions futures.

La doctrine de la Publicité Foncière aujourd'hui assurée par le mouvement corporatiste « AMC » sera assurée par les services centraux de la DGFIP.

Le devenir des Chefs de Contrôle :

Le chef de contrôle gardera un rôle pivot comme numéro 2 du poste comptable CH.

Avec la disparition du statut des conservateurs des hypothèques, les postes comptables CH se rapprocheront du fonctionnement des autres postes comptables de la DGFIP.

La numérisation du stock d'actes existants :

Depuis la numérisation massive des actes jusqu'en 2008, le stock d'actes papier s'est reconstitué.

Une étude est menée pour voir comment la numérisation de ces documents pourra être réalisée sachant qu'il n'y aura pas de nouveau marché national pour cette opération.

On ne sait pas encore si la numérisation se déroulera au sein des CSI ou localement. La numérisation locale ne semble toutefois pas emporter la faveur du directeur général adjoint.

Les suppressions de postes :

Au titre de 2009, 350 emplois ont été supprimés dans les conservations des hypothèques.

L'année 2010 n'échappera pas à la règle. Les gains de productivité mesurés avec l'indicateur de qualité QSF 2 vont encore appauvrir en effectifs les Conservations des Hypothèques.

A priori, il y aura au moins autant de postes supprimés en 2010.

La CFTC DGFIP a été étonnée de ne rien entendre de la part du directeur général adjoint sur les agents en dehors des suppressions de postes et de la disparition du statut du conservateur des hypothèques.

La CFTC DGFIP a indiqué qu'il y a une véritable inquiétude des agents sur leur devenir et l'avenir dans les conservations des Hypothèques compte tenu des suppressions de postes régulières.

Face à ces inquiétudes légitimes, il convient d'informer les agents sur l'avenir que la direction compte réserver aux CH et pas seulement sur la disparition du statut de conservateur des hypothèques.

Le contexte actuel entraîne mécaniquement une baisse de la productivité. Il apparaît nécessaire de penser à la période de reprise qui générera une activité plus intense des conservations. Il ne faut pas dépeupler les conservations des Hypothèques car la mission réalisée est essentielle pour les usagers mais aussi pour le contrôle fiscal patrimonial (via l'alimentation de la BNDP).

Alors que l'on entend parler de contrôle fiscal sur tous les médias, il ne faudrait pas oublier les agents des services en amont qui ont un rôle primordial dans l'alimentation des outils servant à ce contrôle.

Les Conservations des Hypothèques ne peuvent pas être un parent pauvre de la DGFIP du point de vue des effectifs au seul motif de la mise en place de la dématérialisation.

Devant les applications des Conservations des Hypothèques si modernes soient-elles, il faut des agents juristes, techniciens disponibles qu'il convient de ne pas démotiver.